



## RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI.

Période : Mars 2021

### I. Introduction

La présentation orale de la Commission d'enquête sur le Burundi (COI), devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève ce 11 mars 2021, le début de la deuxième procédure d'appel du procès du défenseur des droits de l'homme Germain RUKUKI devant la cour d'appel de Ntahangwa et l'interruption des émissions de la Radio Publique Africaine (RPA), la Radio Inzamba et la Radio-Télévision Renaissance sont les principaux faits qui ont marqué la situation des défenseurs des droits humains au Burundi au cours du mois de Mars 2021.

### II. Détails de la situation

#### 1. Début de la 2<sup>ème</sup> procédure d'appel du procès du défenseur des droits humains Germain RUKUKI

Emprisonné depuis le 13 Juillet 2017, Germain RUKUKI, ancien directeur financier de l'ACAT-Burundi, a comparu ce 24 Mars 2021 devant la cour d'appel de Ntahangwa en mairie de Bujumbura. La comparution intervient huit (8) mois après que la cour suprême ait cassé la condamnation du défenseur à 32 ans de prison par le tribunal de grande instance de Ntahangwa en date du 26 avril 2018, une condamnation qui sera plus tard confirmée en appel. Selon la loi, la cour d'appel doit rendre sa décision au plus tard le 24 avril 2021.

#### 2. L'interruption des émissions de la Radio Publique Africaine, la Radio Inzamba et la Radio-Télévision Renaissance.

Dans un bref communiqué conjoint rendu public par les 3 médias dans l'après-midi de ce jeudi 24 Mars, la Radio Publique Africaine (RPA), la Radio Inzamba et la Radio-Télévision Renaissance ont annoncé à leurs fidèles auditeurs « *qu'ils interrompent leurs programmes pour des raisons indépendantes de leur volonté* ».

La nouvelle est tombée comme un coup de massue pour les nombreux auditeurs aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du Burundi. En effet, depuis la destruction des médias indépendants en mai 2015, suivi de la fermeture totale de l'espace médiatique et l'exil des journalistes, le droit à l'information et la liberté d'expression ont été durement affectés car les journalistes restés au pays ne peuvent pas parler de certains sujets comme les violations des droits humains, la corruption, etc., condamnant ainsi les consommateurs de l'information à un blackout.

Depuis Octobre 2015, les journalistes des médias détruits s'étaient organisés et avaient repris leur travail d'informer au grand bonheur des burundais. Malgré des conditions de travail très difficiles, liées notamment à l'accès aux sources d'information, lesdits médias ont pu assurer l'équilibre de l'information dans un contexte de répression accentuée par la fermeture des radios internationales telles que la Voix d'Amérique et la BBC. Cette interruption des programmes pose un sérieux risque de voir les crimes s'accroître dans l'ombre.

### **3. Présentation orale par la Commission d'enquête sur le Burundi.**

Au cours de la 46<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, tenue à Genève, il a été organisé un dialogue interactif sur le Burundi où la Commission d'enquête a eu l'opportunité de faire une présentation orale sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Selon Dudu Diène, à côté de quelques signes encourageants, d'autres développements sont nettement plus préoccupants. Il s'agit notamment de l'impunité des violations graves des droits humains commises par des imbonerakure et des agents du SNR, des corps sans vie, portant pour la plupart les signes d'une mort violente qui, chaque semaine, continuent d'être retrouvés dans l'espace public et sont enterrés à la va-vite par les autorités. Il déplore que ces derniers ne prennent même pas la peine de les identifier et encore moins de chercher à établir les causes de leur décès, ni rechercher les éventuels responsables.

En ce qui est de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes, la Commission salue la libération des reporters du Groupe de presse Iwacu en vertu d'une grâce présidentielle et précise néanmoins que cette libération n'efface pas leur condamnation pour avoir exercé leur métier de journaliste. Pour la Commission, bien que le Chef de l'État ait réaffirmé « son engagement pour une presse libre et responsable » au Burundi et qu'il ait demandé au Conseil National de la Communication (CNC) de rencontrer les responsables des médias sanctionnés ou suspendus, la condamnation de 12 journalistes et défenseurs des droits humains à de la réclusion à perpétuité « met *de facto* un frein à la démarche du Président de trouver des solutions pour la majorité des médias sanctionnés ou suspendus »<sup>1</sup>.

La Commission d'enquête constate en plus peu de développements dans le domaine de la liberté et la sécurité des défenseurs des droits de l'homme. Les défenseurs Germain Rukuki, et Nestor Nibitanga restent pour détenus arbitrairement et le deuxième procès en appel de Germain Rukuki – condamné à 32 ans de prison pour avoir exercé ses activités légitimes – doit toujours être organisé suite à la décision de la Cour suprême de Juin 2020 de casser sa condamnation par la cour d'appel.

### **4. Quand le président de la CNIDH trouve « normal » la torture infligée aux détenus.**

Des voix, particulièrement celles des défenseurs des droits humains et des victimes des violations se sont toujours élevées pour dénoncer l'inaction de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) face aux violations graves des droits et libertés dont ne cessent de se

---

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=26879&LangID=F>

rendre coupables certains agents de l'Etat et de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD. Cette fois encore, le président de cette Commission a scandalisé la nation toute entière lorsqu'il a jugé « normal » les traitements cruels, inhumains et dégradants infligés aux prisonniers dans les établissements pénitentiaires du pays. Les faits remontent de la mi-mars lorsque l'ancien député, l'honorable Fabien BANCIRYANINO, a adressé une correspondance au directeur de la prison centrale de Mpimba (Bujumbura) avec copie à la CNIDH dénonçant l'extorsion d'argent faite sur les prisonniers où des sommes colossales d'argent sont régulièrement exigées auprès de chaque prisonnier par les responsables des résidences de la prison très connus sous l'appellation de « généraux ».

Quand la lettre a été rendue publique, au lieu de faire des investigations pour vérifier la véracité des faits dénoncés, la direction de la prison a ordonné la mise à l'isolement de l'ancien député, dans une chambre obscure et exiguë appelée « correction ». Une fois à l'intérieur, le prisonnier n'a plus la possibilité de bouger, et cela fait partie de ce que M. BANCIRYANINO dénonce dans sa lettre.

Lorsque la nouvelle de la punition de l'ancien député a enflammé les réseaux sociaux, le Dr Sixte-Vigny NIMURABA, président de la CNIDH s'est rendu à la prison de Mpimba le 29 mars pour s'enquérir de la situation et il s'est entretenu avec le directeur de cette maison d'arrêt. Interrogé par le journal Iwacu, le président de la CNIDH a confirmé l'isolement en affirmant qu'il en ignorait le motif : « *Interrogé ce lundi, le président de la CNIDH affirme qu'il s'est entretenu avec le directeur de cet établissement carcéral. Et ce dernier a confirmé l'isolement de l'ancien député pour méconduite. « S'il est maltraité ou pas, je n'en sais rien pour le moment »*, a souligné le président de la CNIDH. Pour Sixte-Vigny Nimubona, il est normal de corriger un prisonnier qui a enfreint les règles, la loi l'autorise. « *Et Banciryano n'est pas le seul à être corrigé* »<sup>2</sup>. Les défenseurs des droits de l'homme ont condamné cette attitude à banaliser la torture des citoyens par un président d'une institution censée protéger et promouvoir les droits de la personne humaine.

---

<sup>2</sup> <https://iwacu.global.ssl.fastly.net/la-cnidh-confirme-lisolement-de-lancien-depute-banciryano-incarcere-a-mpimba/>